

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 6 AVRIL 2011 -

L'An Deux Mille Onze le six avril, à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes AUSSEIL (à partir de 20h40) - GINISTY - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE - LADOUX - LESIEUR - MICHEL (à partir de 20h20) - REY

Mrs - BATUT - CAYRON - CLUZEL - DELPERIE - GRANDESSO - LE DERFF - MAZELIER - REGIS - RUFFAT - SALVAN - TAVET

Absents représentés : Mme ANGLADE procuration à Mme GINISTY - Mr ANGLES procuration à Mr RUFFAT - Mme GLANDIERES procuration à Mme REY - Mme LANTUECH procuration à Mr DELPERIE - Mme MARTIN procuration à M. CAYRON

Mme AUSSEIL procuration à Mme LACAMPAGNE (jusqu'à 20h40)

Absents : Mr CAVIALE - Mr SEPTFONDS - Mlle SOLIGNAC

Mr DELPERIE est désigné Secrétaire de séance.

* * * * *

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal du Conseil Municipal du 31 Janvier 2011

* * * * *

Aucune observation sur les Rapports de la Commission 3 du 14 Mars 2011 et de la Commission 1 du 28 Mars 2011.

* * * * *

Le conseil municipal a pris acte des décisions municipales N° 967 à N°976 et N° 2011-001 à N°2011-026.

* * * * *

Comptes Administratifs 2010

Approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2010 des budgets :

- Ville d'Espalion
- Les Sagnes
- Gîte d'étape
- Parc de Peyrolebade - Par des Glèbes - Parc des Garrigue
- La Barrière - Maison des Services - Espace Auzuech
- Lotissement de Carbonnelle

Budgets Primitifs 2011

Approbation à l'unanimité des Budgets Primitifs 2011 :

- Ville d'Espalion
- Les Sagnes
- Gîte d'étape
- Parc de Peyrolebade - Par des Glèbes - Parc des Garrigues
- La Barrière - Maison des Services - Espace Auzuech

Taux d'impositions locales pour 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Finances Publiques a fourni l'état des taux et les bases d'impositions au titre de l'année 2011.

Cet état prend en compte les nouveaux éléments liés à la fiscalité notamment en ce qui concerne :

- le remplacement de la Taxe Professionnelle,
- l'évolution des taux de Taxe Habitation et de Foncier Non Bâti,
- l'évolution de calcul des dotations de compensation.

Compte tenu de ces éléments, et considérant le produit attendu nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élevant à 2 694 079 €, **les taux d'imposition locales pour 2011 sont fixés à l'unanimité comme suit :**

Taxe d'Habitation :	19,17%
Taxe Foncière Bâti :	18,32 %
Taxe Foncière Non Bâti :	53,63 %
CFE :	25,51 %

Apport de la Ville d'Espalion au Budget Annexe « Parc de Peyrolebade »

Après avis favorable de la Commission 1 du 28 mars 2011, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement exceptionnel d'une somme de 100 000 euros au profit du budget annexe de Peyrolebade, actuellement déficitaire.

Subventions 2011

Attribution à l'unanimité des subventions suivantes :

Subventions associations culturelles – patrimoine - animations

Festival des Bandas	4500 €
Bibliothèque	1600 €
Cercle Occitan	500 €
Chapelle des Pénitents	500 €
Château de Calmont : chantier jeunes	3 000 €
Chorale Gospel	800 €
Club Photo	2000 €
Comité des Fêtes	12000 €
Echo de la Vallée	1500 €
Ensemble Polyphonique	1800 €
Foyer Rural (Chœur de Femmes)	300 €
Harmonie	1500 €
Musée Joseph Vaylet	1000 €
Squatt Théâtre	200 €
Vieux Palais	4200 €
Vieux Palais aide concert Kent	2216 €
Total	37 616 €

(pour info : crédits pour semaine du Goût : 2000 €)

Subventions pour voyages scolaires

- *Maternelle Anne Frank* : total des transports 1340 € plafonné à 1 000 €
- *Maternelle St Michel* : total des transports 1826 € plafonné à 1 000 €
- *Ecole primaire Saint Hilarian*
 - Sortie Découverte de la culture et du patrimoine (« Abécédaire sur Espalion et sa région »)
 - Autres sorties
 - total des transports 1580 € plafonné à 1 000 €
 - Classe de découverte à Conques (13 élèves à 20 €)..... 260 €
 - classe de découverte au Pays basques (39 élèves à 20 €)..... 780 €
- *Ecole primaire Jean Monnet*
 - 7 déplacements pour 1550 € plafonné à 1000 €
 - Fête des Sciences au Monastère : 2 cars
 - Rencontres sportives (St Chély d'Aubrac, Millau, Rodez) 2 + 2 + 1 = 5 cars
 - Classe de découverte à Millau 32 élèves x 20 €..... 640 €

Subventions aux associations d'anciens combattants

- CLEACVG..... 300 €.

Subventions diverses

- Espalion Expos : Organisation Ferme en Vallée d'Olt : 2000 €
- Association Terranga (marché de Potiers) 200 €

Participations diverses

Aide financière à l'Association Espace Emploi dans le cadre du projet « d'accompagnement d'Espace Emploi » et de ses missions (article 6281) : 3 659 €

Subventions associations sportives

- Cyclotourisme	300 €
- Danse	400 €
- Foot : subvention de fonctionnement	6 000 €
- Gymnastique	300 €
- Hand Ball	6 250 €
- Hockey	650 €
- Judo : subvention de fonctionnement	600 €
Judo : subv.matériels pédagogiques	700 €
- Karaté Club	200 €
- Maison du sport pour tous	1 000 €
- Pétanque : subvention de fonctionnement	700 €
Pétanque : National Pétanque	8 250 €
- Plongée subaquatique (exceptionnelle)	800 €
- Quilles (finale coupe de France)	600 €
Quilles: subvention de fonctionnement	500 €
- Retraite sportive	500 €
- Rugby	6 000 €
- Société Hippique	1 800 €
- Tennis : subvention de fonctionnement	700 €
Tennis Club (Tournoi)	300 €
- ATTE : subvention de fonctionnement	600 €
- Tir	1 200 €
- Tir (subv.exceptionnelle)	1 400 €
- Foyer Rural (section Badminton)	200 €
- Foyer Rural Corrida	1 000 €
- Assoc.Champ de Bosses	200 €
- Yoga	200 €
TOTAL GENERAL	41 350 €

Passage du P.O.S. en P.L.U.

Le POS actuellement en vigueur a fait l'objet d'une révision générale en 2002, de 3 modifications, d'une modification simplifiée, d'une révision simplifiée. Les objectifs fixés en 2002 ont été, dans leurs grandes majorités, atteints. Il est nécessaire maintenant de définir d'autres perspectives, à savoir :

- la réalisation du contournement d'Espalion dont la DUP a été prononcée le 27/08/2010, et dont la réalisation impactera la collectivité.
- Précision d'un développement urbain maîtrisé, dans un objectif de développement durable qui prendra en compte l'utilisation économe de l'espace et la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Protection de l'activité agricole et des paysages
- Simplification du règlement actuel
- Mise en place de la réglementation du PPRI dernièrement prescrit.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. de prescrire la révision du P.O.S et transformation en PLU ;
2. que cette révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme.
3. d'organiser la procédure de concertation, pendant la phase d'élaboration du projet jusqu'à son arrêt, selon les modalités suivantes : (à déterminer : affichage, information par voie de presse, exposition, réunion publique, publication dans le bulletin municipal...), conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'urbanisme.
4. de réaliser un diagnostic sur les communes de Coubisou, Bessuejols, Lassouts et Espalion,
5. de lancer une étude de circulation et de stationnement sur la ville d'Espalion.

.../...

6. de lancer une consultation auprès des bureaux d'études pour réaliser les études nécessaires à cette révision.
7. de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.L.U.,
8. de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation doit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du P.L.U.,
9. que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U. sont (ou seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (op 138 – exercice 2011).

Convention pour la création d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le passage du P.O.S. en P.L.U.

Approbation à l'unanimité du projet de convention avec les communes de Coubisou, Bessuéjols, et Lassouts, pour la création d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de prestations simultanées et coordonnées préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme pour le passage du P.O.S. en P.L.U.,

Parc d'Activités « Les Glèbes I » : Modification du Permis d'Aménager

Le Parc d'Activités des Glèbes a été approuvé par arrêté municipal du 20 avril 2010.(dossier PA 012 096 10 C 3001).

Lors de l'instruction du dossier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées a notifié à la Commune d'Espalion par arrêté n°2010-037, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain aménagé, afin de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine archéologique supposés présents sur le site, considérant que les travaux envisagés étaient susceptibles d'affecter ces éléments.

Suite à cet arrêté, des fouilles préventives ont été effectuées par le Service Départemental d'Archéologie et ont permis de mettre en évidence un dolmen, situé en bordure sud du lot n°12.

A ce titre, la protection et la mise en valeur de cet élément archéologique sur un périmètre défini, nécessite la modification de l'emplacement de la voirie principale et par conséquent l'emprise et la superficie de certains lots (6-7-8-9-10-11-12), ce qui constitue l'objet du présent dossier modificatif.

Le découpage des lots et de la voirie est donc modifié. En conséquence, les articles 3 (titre I) et 5 (titre 2) du règlement, relatifs aux superficies des lots, sont mis en conformité avec le plan de composition ainsi modifié.

Modification approuvée à l'unanimité.

Déclassement d'une partie du chemin rural dit de La Combe Robert et du chemin rural dit de La Combe (modification délibération du 15/12/2009) – Parc des Glèbes

Par délibération en date du 15/12/2009, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin rural dit de La Combe Robert (pour une superficie de 773 m²), et du chemin rural dit de La Combe (pour une superficie de 1130 m²).

La modification du permis d'aménager du Parc des Glèbes I entraîne pour le chemin dit de La Combe Robert, une surface globale à déclasser de 925 m².

Approbation à l'unanimité de cette nouvelle surface à déclasser.

Enquêtes publiques dans le cadre de déclassements et classements de parcelles

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour l'ouverture des enquêtes publiques pour les classements et déclassements de terrains dans le domaine public, suivants :

1. Déclassement d'un espace public à Biounac situé à côté de la propriété GIMALAC
2. Modification de l'assise du chemin rural de Cohulet à Aubignac
 - 2-a – Classement dans le domaine public d'une partie de la parcelle D102 appartenant à Mr BOUDOU Christian.
 - 2-b- Déclassement d'une partie dudit chemin rural pour une surface de 125 m².
3. Déclassement d'un chemin rural situé à la Bouysse longeant les parcelles 1277-1276-1275-1278

4. Déclassement du chemin rural dit de Najas à Biounac pour une surface de 1900 m². Ce chemin a été déplacé
5. Classement en chemin rural du chemin dit de Biounac à la RD 920.
6. Déclassement de terrain sur l'Espace Bessières dans le cadre de la construction de la Maison des Services. Ce déclassement porte sur les terrains suivants :
 - Maison des Services : 475 m²
 - Propriété voisine : 50 m².

Projet immobilier Maison des Services

- Vente de terrains à la SA Pierres et Territoires de France Sud Massif Central et à Mr Quintard Vincent

Dans le cadre de la réalisation d'une Maison des Services, destinée à usage d'habitation, de commerce ou de bureaux et professions libérales, le conseil municipal décide à la majorité (21 voix pour, 3 abstentions) :

- La vente à la SA Pierres et Territoires de France Sud Massif Central, des parcelles AD 91 et AD 92 de respectivement 535 m² et 424 m² et des parcelles issues du domaine public soit 475 m², qui font l'objet ce même jour d'une demande de déclassement, au prix global de 200 000€.

- La vente à Mr QUINTARD Vincent, d'une parcelle issue du domaine public d'une superficie de 50 m² dans le prolongement du bâtiment de la maison des Services Publics, au prix de 95 € le mètre carré, soit au total 4 750 €.

- Projet de contrat de réservation

Approbation à la majorité (21 voix pour, 3 abstentions) du projet de contrat de réservation avec la SA Pierres et Territoires de France Sud Massif Central, dans le cadre du projet immobilier Maison des Services, par lequel la Ville d'Espalion s'engage, à acquérir les locaux suivants :

UN LOCAL A USAGE DE BUREAU OU DE COMMERCE, niveau REZ DE CHAUSSE BAS donnant sur l'Espace Bessière	NIVEAU	RDC Bas	BATIMENT	D'ENVIRON	331 M ²
Un local à usage de bureau et professionnel	NIVEAU	1 ^{er} étage		D'ENVIRON	376 M ²
Local à usage de bureau et professionnel	NIVEAU	2 ^{ème} étage		D'ENVIRON	377 M ²
Soit un total de					1 084 M²

Le coût prévisionnel est fixé à 2 341 137,12 € H.T. soit 2 800 000,00 € TTC.

Achat de la parcelle AD 275 sise à côté de l'Hôpital

Approbation à l'unanimité de l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AD 275 de 39 a 67 ca au lieudit l'Hospice, au prix total de 48 000 € (valeur des domaines + 10%).

Travaux sur le collecteur d'eaux usées - Aménagement de la Rue du Palais

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Palais réalisés par l'entreprise EGTP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge par le SIVU Assainissement Espalion – Saint Côme d'Olt, des travaux sur le réseau Assainissement, pour un montant de marché initial de 28 710 € H.T., soit 34 337,16 € T.T.C., auquel s'ajoutent les honoraires de la Maîtrise d'œuvre de 7,50 %. Ce montant pourra être actualisé en fonction des travaux réellement exécutés.

Cette prise en charge fera l'objet d'une convention de mandat entre la Commune et le SIVU.

Restauration des parements du Pont Vieux :

- Dévolution du marché de travaux

Suite au marché de travaux lancé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Public), pour la restauration des parements du Pont Vieux, et au résultat de cette procédure, le Conseil Municipal, donne à l'unanimité son accord à la passation du Marché de Travaux avec l'entreprise SELE de Balma (31), pour un montant de 358 972,23 € H.T..

- Avenant N°1 au Marché de Maîtrise d'Oeuvre

Approbation à l'unanimité de l'avenant N°1 au marché de Maîtrise d'oeuvre, pour la réactualisation du montant des honoraires, suite à l'augmentation du montant prévisionnel des travaux après finalisation du marché.

Montant du marché de travaux : 358 972,23 € H.T.
Montant des Honoraires – 9,5% 34 100,00 € H.T → Ramené à 31 849,40 € sur proposition de Mr LARPIN (30% de réfaction appliquée sur la mission APD).

- Modification plan de financement

Le montant de travaux étant finalisé, une réactualisation du plan de financement est aujourd'hui nécessaire, le montant de l'opération s'élevant à 400 501,63 H.T...

Approbation à l'unanimité du nouveau plan de financement comme suit :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	400 501.63 €	
Total Subvention DRAC - 50 %	200 250.82 €	<i>ACTE (sur la base du marché initial de 319 990€H.T.)</i>
<i>dont au titre de l'année 2009</i>	<i>74 995.00 €</i>	<i>ACTE (sur la base du marché initial de 319 990€H.T.)</i>
<i>dont au titre de l'année 2010</i>	<i>85 000.00 €</i>	<i>Sur la partie subventionnable</i>
<i>au titre de 2011 - 2012</i>	<i>40 255.82 €</i>	<i>restante soit 81 511,63 €</i>
Subvention Conseil Général de l'Aveyron - 20%	80 100.33 €	
Subvention Conseil Régional Midi-Pyrénées - 10%	40 050.16 €	
Part Communale	80 100.33 €	

Modification des Commissions Communales.

Aucune modification n'est apportée.

Composition de la Commission Culturelle Extra Municipale.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une Commission Culturelle Extra Municipale a été créée.

Il précise que des délégués de la Ville d'Espalion ont été désignés à savoir :

Mrs Gilbert CAYRON – René CLUZEL

Mmes Annie MARTIN – Josiane AUSSEIL – Marie-Josée LACAMPAGNE –

Andrée-Marguerite GLANDIERES

Il propose d'ajouter à cette commission Mr David DELPERIE et Mme Nicole GINISTY.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Approbation de la modification des Statuts du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille

Le Maire expose que le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, a décidé la modification de l'article 5 de ses statuts, afin de prolonger d'un an la durée de vie du syndicat, soit jusqu'au 28 avril 2012.

Conformément aux statuts du SIVU, le Conseil Municipal de chaque Commune membre du syndicat est invité à délibérer sur cette mise à jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

La séance est levée à 0h30.

Le Maire